

Mairie, le Bourg  
46230 Bach

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALETTE Patrick, Maire.

05 65 31 60 55 AR

Prefecture

mairie.bach@orange.fr

046-214600132-20231204-DEL\_2023\_30-DE

Reçu le 05/12/2023

## DELIBERATION Conseil Municipal du 04.12.23

Etaient présents	Etaient absents	& donnent pouvoir à
Jean CAZALA		
Alex CORNELIS		
Laurent GAY		
Christian GUIRAL		
Ludovic MENOUX	Françoise LOUSSERT	AMarie SCELLIER
Alexandre PRIEUR		
Stella ROYER		
Anne Marie SCELLIER	Julie RUEDA	
Patrick VALETTE		
<b>Nbre de présents : 9</b>	<b>2</b>	<b>Nbre votants : 10</b>

Madame Anne Marie SCELLIER est désignée secrétaire de séance

### Délibération # 1

### VALIDATION DU PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire, rappelle que le projet de parc photovoltaïque sur la commune est l'aboutissement d'une volonté municipale qui a traversé 3 mandatures. Inscrit sur le document d'urbanisme depuis 2012, il est aujourd'hui enregistré dans le futur PLUi.

Cette production d'énergie arrive à une période où le risque de pénurie d'électricité est à craindre. Ce parc photovoltaïque permettra une production énergétique à un coût compétitif.

Prévu sur un terrain communal de 10 ha, il est bien exposé et situé à l'écart des habitations. Il est accepté et soutenu par les riverains et les habitants de la commune. Il contribuera à l'activité pastorale locale puisque des éleveurs sont intéressés pour mettre en pacage leurs troupeaux.

Les espaces naturels concernés seront entretenus par le porteur de projet, ce qui évitera les risques de propagations des incendies.

L'avis motivé qui se dégage à l'issue de la discussion menée s'appuie sur 3 principes :

- un projet qui intègre les contraintes environnementales, sociales et économiques,
- un impact économique positif pour la commune qui pourra mieux financer ses futurs projets,
- un retour très favorable de la grande majorité de nos concitoyens ;

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
POUR :	10
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet d'installation d'un parc photovoltaïque
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 04.12. 2023  
Mr le Maire, Patrick VALETTE

Date de la convocation  
et affichage : 30.11.2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture et  
publication le

